

11 janvier 2021

CADA - Décision n° 102 : Commune – Dossier travaux – Communication en cours de procédure – Perte d'objet

Commune – Dossier travaux – Communication en cours de procédure – Perte d'objet

En cause :

[...],
Partie requérante,

Contre :

La commune de Bernissart,
Partie adverse,

Vu l'article 32 de la Constitution ;

Vu le décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'Administration, tel qu'il a été modifié par le décret du 2 mai 2019, l'article 8, § 1^{er} ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (ci-après : le CDLD), les articles L3231-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 juillet 1998 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission d'accès aux documents administratifs ;

Vu le recours introduit par courrier recommandé le 23 novembre 2020 ;

Vu la demande d'information adressée à la partie adverse le 27 novembre 2020 et reçue le 30 novembre 2020 ;

Vu la réponse de la partie adverse reçue le 9 décembre 2020.

1. La demande du 9 octobre 2020 porte sur la consultation, la prise de note, et l'obtention d'une copie du « dossier relatif aux travaux entrepris par Monsieur [...] demeurant au [...] ».

2. Le 9 décembre 2020, la partie adverse informe la Commission qu'elle n'oppose aucune exception à la demande de la partie requérante. En date du 18 décembre 2020, la partie adverse a communiqué le dossier sollicité, par courrier postal, à la partie requérante.

Le recours a perdu son objet, de sorte qu'il n'est pas nécessaire d'analyser la recevabilité *ratione materiae* du recours.

Par ces motifs, la Commission décide :

Le recours a perdu son objet, de sorte qu'il n'y a plus lieu à statuer.

Ainsi décidé le 11 janvier 2021 par la Commission d'accès aux documents administratifs, délibéré par visioconférence par Madame MICHIELS, Présidente, et Messieurs de BROUX, membre effectif et vice-président, et LEVAUX, membre effectif, et en présence de Mesdames DREZE et GRAVAR, membres

effectifs.

Le Secrétaire, E. BOSTEM
La Présidente, V. MICHIELS